Relation des campagnes de Charles-Quint en 1542, 1543, 1544 (p. 31).

Fragments d'une histoire de Charles-Quint commençant à l'année 1543 (p. 578).

Relation d'événements militaires en 1554 : affaire de Renty, prise de Dinant par Henri II (p. 578).

Relation de la vie de Charles-Quint au monastère de Yuste (pp. 34, 35). Relation de la manière de servir qui s'observait en la maison de Charles-Quint, par le contrôleur Jean Sigoney (p. 60).

Après les relations historiques je placerai les correspondances :

Lettres de Charles-Quint au duc de Sessa, son ambassadeur à Rome, de 1522 à 1526 (p. 542).

Brefs de Clément VII à Charles-Quint et réponses de l'Empereur, en 1526, à l'occasion de la ligue que le pape et d'autres potentats d'Italie avaient conclue avec le roi de France (pp. 40, 41).

Autre bref de Clément VII du 31 juillet 1530 touchant la convocation d'un concile général (p. 53).

Lettres de Charles-Quint adressées, en 1528, aux grands, aux prélats et aux villes des royaumes d'Espagne sur le défi qu'il avait reçu de François I^{er}, avec les réponses qui lui furent faites (pp. 51, 545).

Lettres de Charles-Quint à don Pedro Fernandez de Velasco, connétable de Castille, de 1530, 1532, 1538. J'ai donné l'analyse de la plupart de celles-ci (pp. 44-49, 54), et même le texte des plus intéressantes (p. 425-434). Lorsque, après le traité de Madrid, François Ier avait été mis en liberté, il avait donné, comme otages, en garantie de l'exécution du traité, le dauphin et le duc d'Orléans, ses fils; ces deux princes avaient été placés sous la garde du connétable de Castille. Dans les lettres des 21 janvier, 20 février et 21 avril 1530 Charles-Quint fait parvenir au connétable des instructions détaillées sur leur délivrance qui devait s'effectuer en exécution de la paix de Cambrai; il lui recommande en

même temps de veiller sur eux jusque-là avec la plus grande vigilance 1. Il lui marque, le 30 septembre, qu'il approuve tout ce qui s'est fait lorsque leur délivrance s'est accomplie 2. Le 7 mars de la même année il lui communique les raisons qui l'ont engagé à ne point aller à Rome pour son couronnement, mais à convenir avec le pape qu'il ait lieu à Bologne : ces raisons se résument en ce que sa présence est urgente en Allemagne, non-seulement pour la résistance à opposer aux agressions du Turc, mais encore afin de remédier aux progrès du luthéranisme 3. Il lui écrit, de Ratisbonne, le 11' juillet 1532, qu'il est venu dans cette ville pour y tenir la diète avec les états de l'Empire, mettre ordre aux choses de la foi, lesquelles, à cause des hérésies régnantes, sont en grand danger, ainsi qu'à l'administration de la justice et au gouvernement de la Germanie, et, cela fait, retourner en Espagne, mais qu'il est arrivé que le Turc, avec une armée formidable, s'avance à travers la Hongrie pour assaillir l'archiduché d'Autriche; que, dans ces circonstances, il ne ferait pas ce qu'il doit à Dieu et à la dignité dont il est revêtu, s'il ne faisait tout ce qui est en son pouvoir pour repousser l'ennemi commun de la chrétienté : et il informe le connétable des dispositions qu'il a prises à cet effet 4. Le 15 avril 1538 il lui fait savoir, de Barcelone, qu'il part pour Nice, afin de traiter de la paix avec le roi de France par la médiation du pape. On voit, dans cette lettre, qu'il avait proposé à François I^{er} une entrevue sur les frontières des deux royaumes, et que ce monarque ne l'avait pas acceptée 5.

a v Generalite

Les autres documents du règne de Charles-Quint sont :

Avis que le docteur Galindez de Carbajal lui donna en 1519, après son élection à l'Empire, sur les personnes dont il devait se faire accom-

¹ Pag. 46, 425, 429.

² Pag. 45.

³ Pag. 431.

⁴ Pag. 432.

⁵ Pag. 453

pagner en Allemagne, sur la composition de son conseil, sur les Morisques, etc. (p. 37);

Instructions et conventions relatives à la mise en liberté de François I^{er} (p. 43);

Instructions de Charles-Quint au prince son fils, ainsi qu'aux conseils de Castille, des Indes et des ordres pour le gouvernement de ses royaumes pendant son absence, datées du 1er mai 1543, à Barcelone (pp. 52, 57, 58, 59);

Instruction de Charles-Quint au prince datée du 18 janvier 1548, à Augsbourg (pp. 57, 58, 59, 546);

Instruction de Charles-Quint du 5 avril 1551 pour le maître et les officiers de son artillerie aux Pays-Bas (p. 136);

Traités conclus par Charles-Quint avec l'Angleterre, l'Écosse, le roi de Danemark, le duc Charles de Gueldre, le duc Guillaume de Clèves et de Juliers, le pays de Liége, les états de l'Empire, de 1515 à 1548 (pp. 562, 563), etc., etc.

J'arrive au règne de PHILIPPE II.DE CULTURA

Je ne sais s'il faut attacher quelque valeur à la Vie de ce monarque écrite, selon les uns, par Antonio Perez (p. 61), selon les autres par don Juan de Idiaquez (p. 63); aux Annales de Bersoza de 1554 à 1565 (pp. 549, 550); à l'Histoire de la rébellion de Flandre de 1559 à 1578, écrite en italien par un anonyme (p. 594). Mais l'Histoire des guerres de Flandre et de France, du temps d'Alexandre Farnèse, par le capitaine Alonso Vazquez (pp. 137-139), me paraît digne de l'attention des écrivains qui s'occuperont des événements de cette époque. L'auteur a été présent à la plupart des faits qu'il raconte; il s'est renseigné, pour les autres, auprès de personnes qui en devaient être bien informées; ce qu'il nous apprend de lui-même est un garant de son impartialité 1. La description qu'il

¹ Pag. 138, 455-457.

nbra y Generalife

fait des mœurs et des coutumes des Belges 1 est extrêmement curieuse; elle mériterait d'être traduite.

Quelques détails intéressants sont consignés dans une Relation du voyage de Philippe II en Angleterre en 1554 (p. 64) et dans une autre Relation de la dernière maladie et de la mort de ce prince (p. 83).

Un manuscrit important est le Registre de la correspondance de Gio. Battista Castagna, archevêque de Rossano, nonce à Madrid, lequel commence au 18 septembre 1565 et va jusqu'au 2 janvier 1569.

J'ai analysé la plus grande partie des lettres qui sont transcrites dans ce registre (pp. 85-119); il y en a une douzaine dont j'ai donné le texte même (pp. 435-448). L'archevêque de Rossano arriva à la cour d'Espagne vers le temps qu'on y reçut la nouvelle de la fermentation causée, aux Pays-Bas, par les ordres du Roi en matière de religion, fermentation qui s'accrut d'une manière alarmante lorsque les nobles, s'étant confédérés, eurent présenté requête à la duchesse de Parme afin que l'exercice de l'inquisition fût aboli et les placards révoqués. Ses lettres nous mettent au courant, pour ainsi dire jour par jour, de l'impression que ces nouvelles produisaient sur Philippe II et sur ses ministres. Philippe déclara tout d'abord au nonce que jamais, quelque risque qu'il pût courir, il ne consentirait à la révocation des placards ni à des changements à l'inquisition existante 2; il lui dit d'autres fois, pour qu'il le rapportat au pape, qu'il ne voulait pas être seigneur d'hérétiques; qu'il perdrait tout plutôt que de souffrir que ses sujets eussent une autre religion que la sienne 5; il l'assura encore que ce n'était pas lui qui ferait, comme d'autres l'avaient fait, d'accord ni de pacte touchant la religion et la foi catholique 4. C'était donc à la force, aux moyens de rigueur qu'il voulait recourir, et l'on ne conserva plus de doute sur ses intentions à cet égard lorsqu'on sut qu'il avait fait

structure to prove distinct it elected each to heavy temptical History

¹ Pag. 457-479.

² Pag. 88.

³ Pag. 91, 92, 435.

⁴ Pag. 97.

choix du duc d'Albe pour commander l'armée dont l'envoi aux Pays-Bas était résolu par lui. La correspondance de l'archevêque de Rossano nous apprend qu'un dissentiment, léger toutefois, s'éleva entre la cour de Rome et celle de Madrid au sujet de cette entreprise : à Rome on aurait voulu que la cause de la religion lui fût donnée publiquement pour motif; à Madrid le motif ou le prétexte dont on entendait se servir était de mettre à la raison des séditieux. Le duc d'Albe dit au nonce qu'il convenait de conduire cette affaire comme avait été conduite, sous le règne de l'empereur Charles-Quint, celle des luthériens d'Allemagne, de façon qu'il ne parût pas que l'entreprise se fit dans l'intérêt de la religion et contre les hérétiques, mais qu'on pût dire qu'elle avait pour but la sécurité de l'État et était dirigée contre des rebelles; que c'était le moyen d'empêcher les Allemands, les Anglais et d'autres encore de s'en mêler sous couleur de défendre leur foi. Le nonce lui ayant objecté que Charles-Quint n'avait pas eu à s'applaudir du parti qu'il avait pris, le duc repartit qu'ayant eu plus d'une fois entre les mains de semblables entreprises, ils savaient ce qu'ils devaient faire 1. Ces explications ne satisfirent pas entièrement le pape. Philippe II dit à son tour au nonce que l'intérêt de la religion était son but, mais qu'il ne trouvait pas que cela s'opposât à ce qu'il fût procédé avec prudence; que, comme il fallait, pour la plus grande partie, se servir de gens de guerre allemands, il était nécessaire de donner à l'entreprise un caractère qui ne fit pas d'eux des ennemis 2; que le pape pouvait être tranquille; que la dissimulation dont on userait n'existerait que de nom; qu'on annonçait qu'on allait châtier des rebelles, tandis qu'on avait affaire à des hérétiques, mais que l'effet serait bien différent des mots; que Sa Sainteté demeurerait satisfaite du résultat, car il agirait de manière qu'aux Pays-Bas la religion restat catholique, pure, ferme, la même en un mot qu'il pratiquait et dans laquelle il voulait vivre et mourir 3.

¹ Pag. 94, 95.

² Pag. 98, 440.

³ Pag. 99, 440.

L'archevêque de Rossano, dans ses dépêches, ne manque pas de rapporter au cardinal secrétaire d'État tout ce qui parvient à sa connaissance touchant l'intention que Philippe II manifesta avec un certain éclat de se rendre de sa personne en ses États de Flandre et qui resta sans effet. Ce point intéressait particulièrement la cour pontificale; Pie V avait vivement exhorté le Roi à suivre l'exemple que l'Empereur son père lui avait donné lors de l'insurrection des Gantois. Le 11 août 1566 le nonce écrit que le Roi est résolu de faire le voyage des Pays-Bas; qu'il le lui a dit; qu'il juge ce voyage nécessaire comme Sa Sainteté; que, pour le service de Dieu et le maintien de la foi catholique, il ne regardera point aux dangers qu'il peut courir 1. Il confirme cette résolution dans une seconde dépêche 2. Pie V cependant, craignant quelque hésitation de la part d'un prince que son caractère portait peu aux déterminations énergiques, lui envoie, au mois de novembre, pour exciter son zèle, l'évêque d'Ascoli. Philippe se montre blessé de cette démarche et du doute qu'elle dénote relativement à son voyage, alors qu'il le considère comme si important, non-seulement pour la conservation de provinces qui forment un des plus beaux fleurons MDIA y Generali de sa couronne et pour le maintien de la foi catholique, mais pour son honneur propre 3: ce sont les expressions dont il se sert dans sa réponse à l'envoyé du pape. L'hiver se passe. Pie V revient de nouveau à la charge. Il fait remettre au Roi, par son nonce, au mois de février 1567, un bref où il lui représente combien tout remède sera faible et inefficace aux Pays-Bas sans sa présence 4. Le mois suivant Philippe annonce à toute la cour son prochain départ; le duc d'Albe, en sa qualité de grand maître, notifie aux officiers de la maison royale qu'ils aient à se mettre en ordre pour la fin de mai 5. Pendant plusieurs mois les préparatifs de

¹ Pag. 90.

² Ibid.

³ Pag. 92.

⁴ Pag. 97.

⁵ Pag. 98.

DE ANDA

voyage se poursuivent 1; au commencement de juillet, Philippe expédie un courrier au pape pour lui annoncer qu'il ne tardera pas à se mettre en route 2. A quelques jours de là il dit au nonce, qui lui demandait si sa volonté était qu'il le suivît ou qu'il restât à Madrid, qu'il lui sera trèsagréable de le voir à sa suite en Flandre; qu'il mettra un navire à sa disposition pour sa traversée; que son départ aura lieu vers le 12 ou le 15 août. Le 1er août le nonce transmet ces informations à Rome. Dix jours après il mande au secrétaire d'État qu'il n'est plus question du voyage. « Jamais pourtant, comme il en fait l'observation, chose ne parut plus » certaine. Le Roi avait fait dire à tous les ambassadeurs, pour qu'ils en instruisissent leurs cours, qu'il se disposait à partir; il avait fait demander au roi de France un sauf-conduit pour les gens et les chevaux de sa maison; toutes les provisions étaient faites, les navires avitaillés et préparés dans le port, les soldats passés en revue, la garde-robe du Roi emballée; les dépêches nécessaires pour le gouvernement de l'Espagne étaient signées; enfin tout ce que faisait et disait le Roi devait faire considérer son voyage comme bien résolu : de sorte — ajoute le nonce que si ç'a été une feinte, elle aura été combinée avec le plus de soin » qu'il fût possible, et elle sera même jugée plus curieuse qu'il ne conve-» nait; si ce n'a pas été une fcinte et que vraiment le Roi ait eu l'intention » d'aller aux Pays-Bas et n'y aille point, je ne saurais dire quelle en est » la véritable cause 3. » Deux cent mille ducats avaient été ainsi dépensés en pure perte.

Une des lettres de l'archevêque de Rossano contient de curieux détails sur la manière dont Philippe II traitait le président du conseil de Castille, don Diego de Espinosa, après que celui-ci eut été créé cardinal par Pie V⁴.

Pag. 100, 101.

² Pag. 101.

⁵ Pag. 102.

⁴ Pag. 112, 444-446.

Quand Espinosa venait au palais, le Roi allait au-devant de lui jusqu'à la deuxième porte de sa chambre, tenant son bonnet à la main et ne se couvrant qu'au moment où le cardinal se couvrait lui-même; il le faisait asseoir dans un fauteuil tout semblable au sien. Pour un monarque jaloux de ses prérogatives comme l'était Philippe II, c'était là un cérémonial dont bien des gens s'étonnaient: aussi Philippe finit par s'en lasser; et un beau jour Espinosa, dont le crédit durant plusieurs années avait été sans égal, se vit relégué dans son évêché de Siguenza 1.

La correspondance du nonce fournit beaucoup de renseignements sur l'arrestation, l'emprisonnement et la mort de D. Carlos; j'en ai fait usage dans mon livre sur Don Carlos et Philippe II. Les lettres où il raconte la mort de la reine Élisabeth de Valois 2, quoiqu'elles n'ajoutent point de particularité essentielle à celle que l'ambassadeur de France, le seigneur de Fourquevaulx, écrivit à Catherine de Médicis 5, seront lues avec intérêt. L'archevêque de Rossano se plaît à rendre cet hommage à la mémoire de la reine, « qu'elle était d'une nature exemplaire, que tout le » monde l'aimait, qu'on ne saurait croire combien elle était bonne chré-» tienne, bienfaisante et aimable. » Comme Fourquevaulx, l'archevêque constate que Philippe II montra une grande affliction de la mort de sa femme. Cela n'empêcha point que, le jour même où Élisabeth avait fermé les yeux, on ne parlat déjà pour le Roi d'un quatrième mariage 4. Le choix de la nouvelle épouse ne pouvait guère avoir lieu qu'entre une princesse de France et l'une des filles de l'empereur Maximilien. Les ministres inclinaient pour la dernière : suivant eux, « tous les enfants du » roi Henri II étaient de mauvaise complexion et malsains 5, et ses filles

Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bus, t. 1, p. LXII.

² Pag. 114-115, 446-447.

⁵ Histoire d'Élisabeth de Valois, par le marquis du Prat. Paris, 1859; in-8°, p. 561.

⁴ Pag. 115.

⁵ Ibid.

» tardaient beaucoup à avoir des enfants 1. » Ce fut en effet pour la princesse Anne, fille aînée de l'Empereur, que Philippe se décida.

La correspondance de Gio. Battista Castagna contient beaucoup d'autres choses dont je m'abstiens de faire mention ici.

Un autre Recueil, formé de lettres, de remontrances, d'édits, etc., des années 1560 à 1570, avec une narration qui les lie entre eux, a un intérêt spécial pour l'histoire de la Belgique; je me suis toutefois contenté de faire une briève analyse des cent trente pièces environ dont il se compose (pp. 581-593), une partie en ayant été imprimée déjà, et celles qui ne le sont pas devant exister dans les archives générales ou locales du royaume.

Plusieurs lettres écrites par le duc d'Albe ou au duc d'Albe dans le temps qu'il était gouverneur des Pays-Bas m'ont paru devoir être notées (pp. 57, 58, 123, 126, 300).

On remarquera celle où le cardinal de Granvelle, à l'occasion de la prise de Harlem, blâme les procédés acerbes du duc (p. 127); elle est adressée à don Juan d'Autriche. C'est une justice à rendre à Granvelle, que jamais il n'approuva le système de rigueur mis en pratique par Ferdinand de Tolède dans les Pays-Bas.

L'administration du duc d'Albe est critiquée à fond dans deux mémoires destinés au Roi et dont j'ai donné des extraits étendus (pp. 71-78).

Trois autres mémoires présentés à Philippe II, en 1577, par le provéditeur Juan de Yssunca, traitent : le premier de la guerre à faire par mer aux Hollandais, le deuxième des moyens de recouvrer la ville d'Anvers, le troisième de la guerre en général (p. 80).

J'ai traduit, presque en entier, et de plus je fais connaître dans son texte original, une lettre pleine de détails touchants que le P. Francisco Dorante, confesseur de don Juan d'Autriche, adressa à Philippe II sur la mort de ce prince (pp. 129-133, 449-454). Philippe prit-il lecture de cette lettre? On peut en douter. Il en recevait une en même temps du docteur Ramirez,

¹ Pag. 117.

qui avait donné ses soins à don Juan dans sa dernière maladie, et Antonio Perez, par les mains duquel passaient toutes les correspondances des Pays-Bas, avait écrit au dos de celle-ci : « Il n'y a dans cette lettre rien » qui mérite que Votre Majesté prenne la peine de la lire ¹ : » paroles qui peignent à la fois le roi et le ministre.

Je signalerai, après cela:

Les lettres patentes par lesquelles Philippe II nomme, le 15 janvier 1568, don Juan d'Autriche capitaine général de la mer (p. 127); le 1^{er} septembre 1579, le cardinal de Granvelle président du conseil suprême d'Italie (p. 134); le 12 juin 1580, le duc d'Albe capitaine général de Portugal (p. 127);

Une lettre d'Alexandre Farnèse du 25 août 1585 sur la capitulation d'Anyers (p. 141);

Les instructions données par Philippe II et par Farnèse, en 1567, 1584, 1585, 1586, 1587, 1590, pour l'exercice des fonctions de veedor, de pagador et de contador de l'armée de Flandre (pp. 135, 136);

Celles que le Roi et le prince, depuis duc de Parme, donnérent, en 1583, 1586, 1594, pour l'exercice des fonctions de maître, de pagador et de contador de l'artillerie dans le même pays (p. 136);

Un mémoire adressé à l'archiduc Albert sur les réformes à introduire dans le gouvernement des Pays-Bas (p. 68);

Une relation des conseils et des tribunaux qui résidaient à Madrid, ainsi que des audiences et des chancelleries qu'il y avait dans les royaumes d'Espagne et aux Indes (p. 81);

Le décret du 6 septembre 1597 par lequel Philippe II, ne pouvant plus signer les dépêches, « par l'empeschement de sa main, » charge le prince son fils de les signer à sa place (p. 140), etc., etc.

En ce qui concerne le règne des archiducs Albert et Isabelle, tout ce

¹ Archives de Simancas, Estado, leg. 578.